

# COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



## COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean FAVROT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 20 juin 2019.

### **Présents :**

Jean FAVROT, Evelyne DURET, Philippe BETEND, Christine BOUVIER, Ludovic LAFLEUR, Raphaël LYARET, Gérard ACHARD, Alain CARRERA, Sylvie DESBIOLLES, Stéphane DUCLOS, Bettina GARBEROGLIO, Claire GATELLET, Marcel MANIGLIER, Didier SARDA, Chantal VAUTIER.

### **Procurations :**

Daniel BOA a donné procuration à Christine BOUVIER,  
Anne CONAN a donné procuration à Jean FAVROT,  
Bernard HOFFMANN a donné procuration à Marcel MANIGLIER,  
Mickaël GAMICHON a donné procuration à Alain CARRERA,  
Martine LAVAL a donné procuration à Sylvie DESBIOLLES,  
Danielle ROCHET a donné procuration à Evelyne DURET.

### **Excusés :**

Noëlle CAREL-LAMARCA, Roselyne CHARREL, Christiane MICHARD,  
Philippe CUILLERY, José TRIGANCE.

**Secrétaire de séance :** Alain CARRERA

**Début de la séance :** 20 h 00.

***Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 27 mai 2019 est approuvé sans observation.***

**N° 48/2019****OBJET : Information au Conseil Municipal – Décisions du Maire -**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 5 du 5 janvier 2016 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

**Décisions d'ordre général**

- N° 01/2019 GL relative à la tarification du vol libre pour le Delta Club d'Annecy ;
- N° 02/2019 GL relative à la tarification du vol libre pour la Fédération Française de Vol Libre représentant les utilisateurs SIV (Simulation d'Incident en Vol),

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de ces décisions du Maire.

**n° 49/2019****OBJET : FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2019**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire comme chaque année de fixer les tarifs municipaux applicables pour l'exercice en cours.

A cet effet, il est proposé les tarifs suivants :

**1 – CIMETIERE**

Concession 30 ans	Tarifs 2019
Cimetière Talloires	
- 1 place	1 227 €
- 2 places	2 453 €
Cimetière Montmin	
Simple	255 €
Double	510 €

Columbarium	
- 1 case Talloires- 30 ans	567 €
-1 case Montmin	255 €

Taxe funéraire par concession (Montmin)	25.50 €
---	---------

Dépositaire	Tarifs 2019
- par semaine jusqu'à un mois	14,70 €
- par mois jusqu'au 4ème mois	56.10 €
- par mois à partir du 4ème mois	282.50 €

## 2 - OCCUPATION DES SOLS

	Tarifs 2019
Terrasses non aménagées (le m <sup>2</sup> annuel)	30,50 €
Terrasses aménagées (le m <sup>2</sup> annuel)	102 €
Emplacement taxi - prix par place	175.50 €

## 3 - TARIFS DE POLICE

	Tarifs 2019
Capture des chiens	163.20 €

## 4 - TARIFS PHOTOCOPIES

	Tarifs 2019
Photocopie A4 (l'unité)	0.36 €
Photocopie A3 (l'unité)	0.72 €

## 5- CAUTIONS APPLIQUEES LORS DU PRET DE MATERIELS COMMUNAL

Celles-ci sont fixées au prix d'achat hors taxes, soit :

Chaise	19.50 €
Plateau	102 €
Tente	679 €
Rallonge électrique	122.40 €
Barrière	57 €
Grille d'exposition	51 €
Scène	2 958 €
Panneau de signalisation	153 €
Sono	255 €

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,**

**FIXE** les tarifs municipaux tels que présentés ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **n° 50/2019**

### **OBJET : Fixation des tarifs scolaires – Année scolaire 2019/2020 -**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de voter, comme chaque année, les tarifs concernant le restaurant scolaire ainsi que les tarifs garderie (pour le goûter) pour l'année scolaire 2019/2020, applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de se déterminer sur une augmentation de 1,5 % correspondant au « coût de la vie ».

Egalement, il est proposé le maintien d'un tarif « exceptionnel » permettant aux familles qui le souhaiteraient de s'acquitter d'un tarif plus élevé.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,**

**FIXE pour l'année 2019/2020** les tarifs de la restauration scolaire, comme suit :

2019-2020				base: 4,36 € 1er enfant scolarisé à Talloires-Montmin				base: 4,05 € 2ème enfant scolarisé à Talloires-Montmin				base: 3,71 3ème enfant scolarisé à Talloires-Montmin			
	1er trim	2em trim	3em trim	TOT.		1er trim	2em trim	3eme trim	TOT.		1er trim	2em trim	3em trim	TOT.	
Forfait 4 jours	239,8	183,12	178,76	601,68		222,75	170,1	163,59	556,44		207,76	155,82	152,11	515,69	
Forfait 3 jours	178,76	139,52	152,6	470,88		166,05	129,6	141,75	437,4		152,11	118,72	129,85	400,68	
Forfait 2 jours	122,08 €	87,2	104,64	313,92 €		113,4	81	97,2	291,6		103,88	74,2	89,04	267,12	

**6.00 €** le repas pour le tarif occasionnel

**5.46 €** le repas pour le personnel

**DECIDE de la mise en place d'un tarif « solidaire »** en fonction du choix et de la volonté des familles, applicables uniquement sur les forfaits et fixe le tarif applicable pour cette catégorie à **6 euros par repas**.

**PRECISE** que les inscrits au trimestre ou à l'année seront encaissés sur factures (titres de recettes) pour des raisons de simplification et de sécurité.

**FIXE pour l'année 2019/2020** les tarifs de la garderie, service fonctionnant de 16 h 30 à 18 h 30, comme suit :

• **forfait :**

(prix du goûter au forfait trimestriel : base **2,35 €/jour**)

Soit :	- 1 <sup>er</sup> trimestre (55 jours)	<b>129,25 €</b> (forfait)
	- 2 <sup>ème</sup> trimestre (42 jours)	<b>98.70 €</b> (forfait)
	- 3 <sup>ème</sup> trimestre (41 jours)	<b>96.35 €</b> (forfait)

• **occasionnel :**

- Par jour : **4,72 €**

**n° 51/2019**

**OBJET : Golf du Lac d'Annecy – Signature d'un contrat de location -**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un accord de principe a été donné en octobre 2018 sur les conditions d'un accord contractuel entre la commune et l'association sportive du golf du Lac d'Annecy, pour répondre à une phase de flottement après la fin du précédent bail à la fin 2015.

Suite à cet accord de principe, un projet de bail a été élaboré entre les parties. Ce projet est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Les caractéristiques essentielles du contrat sont :

- Un bail de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Une redevance de 26 000 €/ an, actualisée chaque année sur un indice en relation directe avec l'objet des présentes ;
- Aucun élément du domaine public n'étant inclus ;
- Toute modification ou travaux devant faire l'objet d'un accord express par la commune ;

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,**

**VALIDE** le projet de bail ;

**AUTORISE** le maire à signer ledit projet, avec d'éventuelles modifications non essentielles préalables, et réaliser toutes démarches relatives.

**FIN de la séance : 21 h 10.**

